**[82:F:5]**

**Jugement ordonnant un renvoi :**

**évaluation des dommages-intérêts**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

MONSIEUR LE [*ou* MADAME LA] Le [*jour*] [*date*]

JUGE [*nom*]

[*intitulé de l'instance*]

[*sceau de la cour*]

JUGEMENT

LA PRÉSENTE ACTION a été entendue sans jury les [*dates*], à [*lieu*], en présence des procureurs de toutes les parties.

APRÈS AVOIR LU LES PROCÉDURES ÉCRITES ET APRÈS AVOIR ENTENDU LA PREUVE ainsi que les plaidoiries des procureurs des parties,

1. LE TRIBUNAL RENVOIE l'action devant le protonotaire [*ou la mention appropriée*] pour qu'il fasse enquête et détermine le montant des dommages-intérêts, en supposant qu'il y en ait, [*ou la mention appropriée*] subis par le demandeur par suite des faits qu'il allègue dans sa déclaration.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE ET JUGE que le défendeur paiera au demandeur le montant des dommages-intérêts que lui aura accordé le protonotaire et qu'il effectuera ce paiement immédiatement après la confirmation du rapport de celui-ci.

3. LE TRIBUNAL ORDONNE ET JUGE que le défendeur paiera au demandeur les dépens de la présente action, y compris ceux du renvoi, immédiatement après leur liquidation.

greffier local,

Cour de l'Ontario (Division générale)